

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 16 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Mardi Seize Février à Vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER - Hélène MAHAUT - Angélique MENAGE - Micaela PTAK - Sandrine PINÇON - Lisiane PEREIRA - Fabienne BECHET
Messieurs Dominique TURPIN - Stéphane ANGOT - Laurent LORTHIOS - Michel DUTHILLEUL

Pouvoir :

Mr François Rémy MONNIER à Mme Micheline VOINIER

Mr Daniel RENAULT à Mr Dominique TURPIN

Mr Thierry LABARTHE à Mr Stéphane ANGOT

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2010 est validé par tous les membres du Conseil Municipal présents.

INFORMATIONS

Décès

Monsieur Le Maire et son adjointe au CCAS Madame Micheline VOINIER, se sont rendus aux obsèques de Monsieur Claude FUSILS et ont présenté à la famille les condoléances du conseil municipal.

Monsieur Claude FUSILS, âgé de 66 ans a vécu de nombreuses années à Nézel, et Monsieur Le Maire tenait à lui rendre hommage.

Remerciements

Monsieur Dominique TURPIN a reçu une lettre de Monsieur Jean-Claude RUFFIE, très honoré de la décision du conseil municipal de nommer la salle des fêtes de Nézel « salle Jean-Claude Ruffié ».

Cette initiative le touche profondément et il considère que cette décision n'est autre qu'une reconnaissance, un encouragement envers les personnes qui, à titre gracieux, s'impliquent dans le milieu associatif.

Monsieur RUFFIE se réjouit de l'avenir de Nézel Music, car l'association est dotée d'une équipe de bénévoles très dévouée et formée à l'organisation de manifestations lucratives pour l'association (lotos, concerts, thés dansants, ...), d'une municipalité qui lui apporte son soutien moral et financier, d'un conseil d'administration dynamique sous l'impulsion de son nouveau président Thierry LABARTHE.

Démission du Vice-Président et du Président du SIA des Prés Foulons

Monsieur le Maire expose que Monsieur Maurice HUBERT, Vice Président du SIA des Prés Foulons en intérim après la démission de Monsieur Georges MAILLE a démissionné du SIA des Prés Foulons le 3 février après que le syndicat ait finalisé le choix du candidat concernant l'affermage de la station d'épuration.

En parallèle, Monsieur Michel DUTHILLEUL, nouvellement élu au sein de la présidence de ce syndicat a démissionné le 9 février 2010.

Organisation du bureau de vote pour les élections régionales du 14 et 21 mars 2010.

Monsieur le Maire propose le tableau suivant concernant l'organisation du bureau de vote pour les élections régionales du 14 et 21 mars 2010.

1^{er} tour :

DE 08 HEURES A 11 HEURES	PRESIDENT : Mme Micheline VOINIER ASSESEURS : Monsieur François Rémy Monnier et Lisiane PEREIRA
DE 11 HEURES A 14 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Stéphane ANGOT ASSESEURS : Melle Angélique MENAGE et Monsieur Thierry LABARTHE
DE 14 HEURES A 17 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Daniel RENAULT ASSESEURS : Madame Micaela PTAK et Monsieur Laurent LORTHIOS
DE 17 HEURES A 20 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Michel DUTHILLEUL ASSESEURS : Monsieur Dominique TURPIN Madame Hélène MAHAUT

2^{ème} tour :

DE 08 HEURES A 11 HEURES	PRESIDENT : Mme Micheline VOINIER ASSESEURS : Mesdames Sandrine PINÇON et Lisiane PEREIRA
DE 11 HEURES A 14 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Stéphane ANGOT ASSESEURS : Madame Hélène MAHAUT et Monsieur Thierry LABARTHE
DE 14 HEURES A 17 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Daniel RENAULT ASSESEURS : Madame Fabienne BECHET et Monsieur Laurent LORTHIOS
DE 17 HEURES A 20 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Michel DUTHILLEUL ASSESEURS : Monsieur Dominique TURPIN Madame Hélène MAHAUT

Le Plan régional d'élimination des déchets ménagers (PREDMA)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les plans régionaux d'élimination des déchets ménagers (PREDMA) et leurs rapports environnementaux respectifs, ont été approuvés par l'assemblée régionale le 26 novembre dernier.

Ils ont été soumis à l'enquête publique, conformément aux dispositions définies à l'article R 541-22 du Code de l'Environnement, sur l'ensemble du territoire francilien du 2 juin au 18 juillet 2009. La commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le PREDMA assorti de deux réserves et quatre recommandations.

Monsieur Dominique TURPIN précise qu'il est possible de consulter ces documents sur le site du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Ampliation de l'arrêté N°10-018/DRE du 14 janvier 2010 autorisant RESCAL à exploiter des installations de travail mécanique des métaux et de traitements chimiques des métaux.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Hélène MAHAUT qui avait étudié cette demande d'autorisation lors du conseil municipal du 10 décembre 2008 dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre au 19 décembre 2008.

Madame MAHAUT rappelle que le conseil municipal avait rendu un avis favorable motivé.

Madame la Préfète des Yvelines a rendu le 14 janvier 2010 un arrêté d'autorisation d'exploiter un site soumis à la réglementation des installations classées suite à la demande de la société RESCAL.

Cet arrêté d'autorisation est motivé et fondé sur :

- Le respect des consignes d'exploitation par RESCAL
- La mise en œuvre de mesures en matière de prévention de la pollution atmosphérique
- La protection des ressources en eaux et des milieux aquatiques
- La gestion des déchets
- La prévention des nuisances sonores et des vibrations
- La prévention des risques technologiques
- Les conditions particulières applicables à certaines installations de l'établissement
- La surveillance des émissions et de leurs effets par la mise en place d'un programme d'auto-surveillance
- Le suivi, l'interprétation et la diffusion des résultats par l'exploitant.

Réunion du comité syndical du SIEED le 15 février

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SIEED s'est tenu le 15 février à 18h30 à Garancières.

Le dernier compte rendu du syndicat du 5 octobre 2009 fait apparaître qu'une enquête publique s'est ouverte le 22 octobre 2009 pour modifier le PLU de la commune de Méré, commune retenue initialement pour accueillir la troisième déchetterie afin de lever les difficultés liées aux autorisations administratives.

Cette déchetterie devrait accueillir une douzaine de communes du SIEED représentant environ 13 000 habitants, ce qui devrait soulager la déchetterie de Garancières, engorgée.

Monsieur ARLOT a rappelé qu'une déchetterie est dimensionnée pour accueillir environ 15 000 habitants et qu'il sera donc nécessaire d'envisager la construction d'une 4^{ème} déchetterie pour répondre aux besoins de la population du SIEED, vraisemblablement sur le secteur de Maule.

Arrêté portant avis annuel d'ouverture de la pêche en 2010 dans le département des Yvelines

Monsieur le Maire informe que la pêche est autorisée du 27 mars 2010 au 3 octobre 2010 inclus à l'exception de la pêche de l'ombre commun qui est autorisée du 5 mai 2010 au 19 septembre 2010 inclus.

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Rapport de sécurité de la sous commission départementale de sécurité concernant la micro crèche

Monsieur le Maire expose le rapport d'étude de la sous commission départementale de sécurité concernant la création de la micro-crèche située au 11 ruelle des Prés Dieu.

Après examen du dossier présenté, le préventionniste propose un avis favorable à la réalisation du projet assorti des prescriptions suivantes :

- Respecter toutes les mesures de prévention et de défense mentionnées dans la notice de sécurité en date du 5 février 2010 sauf avis contraire de la Sous Commission Départementale de Sécurité.
- Procéder ou faire procéder, en cours d'exploitation par des techniciens compétents aux opérations d'entretien et de vérification des installations et des équipements techniques.
- Réaliser les installations électriques conformes aux normes.
- Réaliser la défense interne des locaux par des extincteurs portatifs à eau pulvérisée de 6 litres minimum.
- Doter les locaux présentant des risques particuliers d'incendie, d'extincteurs appropriés aux risques.
- Instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et l'entraîner à la manœuvre des moyens de secours.
- Afficher bien en vue les consignes de sécurité.
- Permettre l'alerte des services de secours et de lutte contre l'incendie au moyen d'un téléphone relié au réseau public et accessible en permanence.
- Permettre l'alarme par un dispositif sonore audible en tout point de l'établissement.

ORDRE DU JOUR

1°) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Suite aux réunions de la commission des finances en vue d'élaborer le budget 2010, Monsieur Stéphane ANGOT invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les grandes orientations pour l'année à venir prenant en considération les données récentes et les engagements :

Monsieur Stéphane ANGOT rappelle les points forts de la politique budgétaire de l'équipe municipale :

1 - MAITRISE DES DEPENSES

Avec la mise en place de la gestion des engagements

2 - VOLONTE D'AUGMENTER NOS RECETTES

Soit par cession d'actif soit par l'obtention de subventions

3 - RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS

4 - PRINCIPE DE PRUDENCE sur les taxes additionnelles sur les droits de mutation ainsi que sur la compensation de la CET (Contribution Economique Territoriale) pour cette année de transition.

La commission des finances propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2009 et donc de ne pas augmenter l'impôt.

TAXES	TAUX 2009	TAUX 2010
TAXE D'HABITATION	9,81 %	9,81 %
TAXE FONCIER BATI	14,03 %	14,03 %
TAXE FONCIER NON BATI	82,10 %	82,10 %
TAXE PROFESSIONNELLE (CCSM)	-	-

Monsieur Stéphane ANGOT précise que la Comptable de la Perception de Maule n'a pas encore envoyé le Compte de Gestion pour l'année 2009.

EXERCICE 2009 (chiffres provisoires)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (sans excédent 2008)	612 488.56
DEPENSES	631 579.25
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 19 090.69
RESULTAT DE CLOTURE (avec excédent 2008)	53 824.79
AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2010 (proposition)	
• AU FONCTIONNEMENT	0.00
• A L'INVESTISSEMENT	53 824.79

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RECETTES	867 956.89
DEPENSES	1 158 342.78
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 290 385.89
RESULTAT DE CLOTURE (avec bénéfice 2008)	- 48 205.31
REPORT AU BUDGET 2010	- 48 205.31

EXERCICE 2010 (chiffres provisoires)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RECETTES Réelles	523 750	DEPENSES Réelles	678 750
Virement de l'investissement	155 000	Virement à l'investissement	0
Total Recettes Disponible	678 750	Total Dépenses	678 750

Principales Rec.	Impôts Locaux	250 000	Principales Dép.	Personnel + charges	296 500
	DGF	139 000		Frais fonctionnement	117 600
	Reversement CET	8 000		dont Fournit.Scolaires	7 000
	Droits Mutation/Op.Mobil	0		Services Extérieurs	119 638
	Revenus Locs Immeuble	24 000		dont Contrats Maintenance	15 000
	Compens.Poste/Mairie	11 500		Assurances	6 000
	Remb.personnel CA	25 000		Timbre, Tél, Honoraire	12 500
	Redev.Svce Périscolaire	35 000		Indemn.,Particip.,Subv.	108 580
				Intérêts d'Emprunts	28 100
				Dépenses Imprévues	3 252

RECETTES TOTALES DISPONIBLES – DEPENSES REELLES = EPARGNE BRUTE
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT = 0 €

Recettes de fonctionnement

Les Produits des Services diminuent de 2.5 %, essentiellement les concessions Cimetière ainsi que les redevances d'occupation du domaine public par GRDF Gaz & Réseau

- Les Impôts et Taxes baissent de 15.5 % car par prudence nous ne maintenons pas les taxes additionnelles sur les droits de mutation

- Les Autres Produits de gestion courante s'effondrent de moitié car les revenus mobiliers sont amputés des loyers que l'on ne perçoit plus des locations de l'ancien hôtel de la gare afin de dédier le bâtiment dans son ensemble à la petite enfance. Ceci est un choix délibéré, car même si la commune se prive de ces recettes, il est important de créer un nouveau service dédié à la petite enfance, service qui de plus est financé par la CCSM.

De plus, la fréquentation des salles communales n'est pas à son maximum

- Pour les Atténuations de Charges, on observe une hausse de 127 % correspondant au remboursement du personnel non titulaire en contrat aidé qui concernerait 4 personnes au lieu de 2.

- Le reversement de la CCSM correspond au retour de la CET perçue par la CCSM diminuée des charges afférentes aux transferts de charges (CLECT)

- La compensation Poste-Mairie correspond à l'indemnité de 962 € / mois versée par La Poste

Dépenses de fonctionnement :

- Pour les Charges générales qui augmentent de 4 %, cela est essentiellement dû aux postes, de la cantine, des énergies, du carburant et fêtes et cérémonies. Les frais de fournitures scolaires restent à 58 € par élève (sur la base de 120 élèves). Les coûts en petites fournitures (entretien, bureau) sont maintenant stabilisés mais des efforts supplémentaires restent à faire. Les dépenses d'affranchissement et de communication sont bien maîtrisées mais une surveillance reste de rigueur

- Les frais de personnel sont toujours importants et représentent près de 45 % des dépenses réelles. Par conséquent, notre politique des ressources humaines sera axée sur la poursuite de contrats aidés qui favorise en même temps la réinsertion sociale.

- Les Autres Charges de gestion courante s'accroissent de 3 % à cause des pertes sur créances irrécouvrables (loyers) et des subventions qui augmentent (voir tableau en annexe). A noter la subvention accordée à la Caisse des Ecoles qui persiste à 13 000 € dont une subvention spéciale de 5 000 € pour le voyage du Jura et celle accordée aux Trailers des Fonds de Cayenne pour l'organisation d'un trail sur les communes de la CCSM. A noter aussi celle du CCAS qui inclut le renouvellement de l'opération « Bowling » ainsi qu'une sortie pour nos « Toujours Jeunes »

- Pour les Charges Financières en progression de 155 %, les intérêts de l'emprunt pour la Villa Bellevue l'impacte totalement.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

Les Subventions d'Investissement baissent de 3 % essentiellement celles du Conseil Général pour le Triennal et les acomptes du Contrat Rural qui ont été versés.

- Un emprunt de 200 000 € avait été contracté en 2007 pour financer les travaux de sécurité routière. Seulement 100 000 € avait été débloqués en 2007, les autres 100 000 € le sont en 2010 à un taux devenu très avantageux par rapport à ceux pratiqués aujourd'hui. Par conséquent, les Emprunts et Dettes Assimilées chutent de 83 %.

- La Dotation Fonds Divers Réserves baisse de 94 % car la mesure incitative du FCTVA ne joue pas en notre faveur cette année. En effet, nous avons pu récupérer la TVA de 2008 en 2009 mais en 2010, nos dépenses d'équipement n'étant pas supérieures d'un euro à celles de 2009, qui comprenaient le Contrat Rural, nous devons attendre 2011 pour récupérer la TVA de 2009.

Dépenses d'investissement :

- Les Immobilisations Incorporelles diminuent de 72 % car nous ne ferons pas d'études ni de maîtrise d'œuvre ni de SPS cette année.

- Les Immobilisations Corporelles subissent la même diminution de 93 % du fait que nous ne financerons pas cette année de grosses opérations comme par exemple l'achat de la gare qui a toujours peu de chance de se réaliser en 2010

- Les Immobilisations En Cours perdent 70 % du fait que nous n'enclenchons pas cette année de nouveau contrat subventionné. Il ne reste donc que différents travaux de voirie et ceux inscrits en DGE (clôture du cimetière et sécurisation du local carburant)

- Les Remboursements d'Emprunts augmentent de 83 % du fait des annuités des emprunts en-cours ainsi que celui réalisé pour l'acquisition de la Villa Bellevue

RECETTES	Réelles	562 181.00	DEPENSES	Réelles	277 595.16
	Bénéfice Investissement	0.00		Virement au fonctionnement	155 000.00
	Excéd.Fonct.2009 proposé	53 824.79		Reste à réaliser 2009	135 205.32
	Virem.Eparg.Brute Fonct.	0.00		Déficit Invest.2009	48 205.31
	Total Rec. Disponibles	616 005.79		Total Dépenses	616 005.79
Principales Rec.	FCTVA (base n-2)	0	Principales Dép.	Capital d'Emprunts	100 100
	FCTVA (plan de relance)	0		Etudes	10 000
	Solde de l'Emprunt	100 000		Achats	52 495
	Subventions	445 181		dont Mairie	5 000
	dont DGE 2010	9 000		Ecoles	5 000
	DGE 2009	9 181		Matériel divers	42 495
	Triennal	0		Terrains	0
	Contrat Rural	172 000		Travaux Triennal	0
	CDOR	255 000		Travaux DGE	30 000
				Travaux divers	25 000
				Contrat Rural	135 205
				Dépenses imprévues	60 000

LES EMPRUNTS EN COURS

BANQUES	DATE EMPRUNT DUREE / TAUX MONTANT INITIAL / ANNEE DE FIN	MONTANT RESTANT DU AU 01/01/2010	INTERETS 2010	CAPITAL AMORTI 2010	ANNUITES 2010
CREDIT AGRICOLE	11/07/2000 10 ANS / 3.48 % 200 000 € / 2010	23 477 €	1 206 €	23 477 €	24 683 €
	07/01/2008 12 ANS / 2.20 % 200 000 € / 2019	172 395 €	3 628 €	15 588 €	19 216 €
	15/01/2010 12 ANS / 3.70 % 605 000 € / 2021	605 000 €	21 685 €	50 417 €	72 102 €
CAISSE D'EPARGNE	25/01/2001 10 ANS / 4.95 % 100 000 € / 2011	21 665 €	1 072 €	10 571 €	11 643 €
TOTAUX		822 537 €	27 591 €	100 053 €	127 644 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

C.C.A.S	14 000
Caisse des Ecoles	13 000
Comité des Fêtes	3 500
Nézel Music	3 500
S.C.N	5 150
Peinture sur Soie	270
Sécurité Routière	150
Chasse	220
CODERPA	100
ACIME	50
C.F.A	100
Crèche de Maule	200
Tennis Club de Nézel	680
Pool Gaulois Association	220
COS Employé	1 500
Lycée Van Gogh	200
Chambre des Métiers	45
Association Sportive VTT	150
Collège de la Mauldre	150
Trailers des Fonds de Cayenne	250

Le Conseil Municipal apprécie ce débat budgétaire d'autant qu'il n'est pas obligatoire dans les petites communes. Cela va permettre à chacun de prendre le temps nécessaire pour mûrir

sa propre réflexion et décider en toute connaissance de cause, des orientations à prendre lors du vote du budget prévu le mercredi 10 mars 2010.

2°) TRAVAUX A INSCRIRE EN DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 (DGE 2010)

Monsieur le Maire rend compte des débats de la Commission des travaux du 4 février 2010 et le conseil municipal retient :

Des travaux dans le cimetière

A l'entrée du cimetière, la partie du mur de façade non restaurée, a beaucoup souffert des vagues de gel ces derniers mois et il s'avère nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'entreprendre la réfection de ce mur.

Coût prévisionnel : **25 384 € HT**

Des locaux municipaux

La commune souhaite sécuriser les locaux techniques extérieurs de la mairie car plusieurs tentatives d'effraction se sont produites avec dégradations et vols...

Il a donc été décidé d'effectuer des travaux de sécurité et en parallèle de d'installer une alarme volumétrique reliée au système d'alarme déjà présent en mairie.

Coût prévisionnel : **5 370 € HT (4 380 € HT maçonnerie et 990 € HT alarme).**

L'ensemble de ces travaux s'élève à **30 754 € HT.**

La subvention allouée dans le cadre de la DGE de 30 % s'élèverait donc à **9 226 Euros.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les travaux à inscrire en DGE 2010,

Vu la proposition unanime de la Commission des travaux :

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DGE –exercice 2010- circulaire préfectorale N° 2641 du 16 décembre 2009 soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 50 000 € pour les travaux dans le cimetière et à 100 000 € pour les locaux municipaux.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **D'inscrire** au programme D.G.E. 2010 dans le cadre des « travaux dans les cimetières » et des « locaux municipaux »
- **Les travaux cités ci-dessus**
- Subventionnés à 30 % du montant de la dépense HT.

Pour un total de : 30 754 H.T.

Dont le financement sera pris en charge de la façon suivante :

Fonds propre de la Commune : 21 528 € H.T.

DGE : 9 226 € H.T.

- **Approuve** ce projet
- **Autorise** Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention de la DGE programmation 2010,
- et faire le nécessaire en tout point dans cette affaire.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010 section investissement
- **Certifie** que les travaux ne commenceront pas avant la notification de subvention.
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.**

3°) TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE L'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU SEY (SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES)

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des délibérations du comité syndical, les statuts du SEY approuvés par arrêté inter préfectoral des 13 et 20 février 2007, ont étendu sa compétence à la concession de gaz.

Cette compétence est optionnelle et n'est mise en œuvre qu'après décision de la commune.

Compte tenu des négociations en cours entre GrDF et la FNCCR, le SEY se propose pour les communes qui lui auront confié la compétence d'autorité concédante de la distribution publique de gaz, d'exercer les missions de contrôle du concessionnaire avec pour objectifs :

- la qualité du gaz distribué
- la maîtrise de la facturation énergétique
- la sécurité des personnes et des biens
- la mise en place des indicateurs de performance
- la contractualisation de nouveaux engagements avec le concessionnaire GrDf.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :**
 - les articles L. 2224-31 à 34 stipulant les missions des collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz,
 - l'article L. 5212-16 permettant à la collectivité d'adhérer à un syndicat pour certaines des compétences exercées par celui-ci,
 - l'article L. 5211-17 précisant que le transfert de la compétence d'autorité concédante de la collectivité au syndicat entraîne la substitution du syndicat dans tous les droits et obligations reconnus par le traité de concession communal,
- **Vu la nécessité de mettre en place des contrôles plus efficaces de la distribution publique de gaz,**
- **Vu la compétence optionnelle d'autorité concédante de la distribution publique de gaz du SEY**
- **Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce transfert de compétence au SEY,**
- **Le conseil municipal décide de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz au SEY.**

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Fabienne BECHET a assisté à l'assemblée générale de Nézel Music : il serait opportun de faire connaître l'existence de l'association et la qualité de ses prestations dans les environs de Nézel pour augmenter les recettes de celle-ci.
Monsieur le Maire en prend note.

La séance est levée à 00h00

Le Maire

Dominique TURPIN